

édition **2020**



Unir nos diversités
pour **mieux servir**



L'Union Diaconale du Var

L'Union Diaconale du Var regroupe 21 associations luttant contre l'exclusion sociale et oeuvrant ensemble pour la dignité de toute personne, sur les territoires du Var. Elle accueille et accompagne à l'autonomie des gens de la rue, des personnes en réinsertion sociale et professionnelle, des migrants, des familles en difficultés, des jeunes mères, des familles de détenus, etc.

Elle met en oeuvre la diaconie dans le Var. Elle se met en effet en tenue de service auprès des personnes fragiles et de toutes formes de pauvreté.

Depuis 2002, elle s'est dotée d'un organisme de formation, appelé « UDV Formation ». Cette structure propose chaque année des formations individuelles et collectives dans les domaines associatif et médico-social, à Toulon ou sur votre territoire. Elle vous accompagne également, vous conseille et apporte son expertise pour répondre à vos besoins de formation.

Modalités pédagogiques et techniques des sessions de formations

Pédagogie

Présentation commune du formateur et des stagiaires, adaptation du contenu aux attentes du groupe de stagiaires, alternance d'apports théoriques et pratiques, sollicitation active des stagiaires, le plus souvent par des mises en situation, jeux de rôle, diaporamas et co-constructions d'outils

Encadrement

- Suivi de la session effectué par le personnel de l'organisme de formation.
- Suivi des émargements et des évaluations effectué par le formateur.

Evaluations

- Questionnaire d'auto-évaluation prévu à la fin de la session.
- Remise d'une attestation de formation individualisée.

Moyens techniques

Le programme est rappelé en début de session.

Des supports collectifs de travail sont mis à disposition :

- De manière générale, un paper-board et/ou un tableau blanc et/ou un vidéo projecteur sont à disposition des formateurs s'ils le souhaitent.
- Pour les formations bureautiques, un ordinateur est mis à disposition de chaque participant.

Pour participer à une formation

UDV Formation

363, av. Colonel Picot - 83100 Toulon
04 94 24 90 01 - formation@udv-services.fr
plus d'infos sur www.udv-asso.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 938 303 381 83 auprès du préfet de la région SUD-PACA - N°SIREN 353 229 0320 - Code APE 8889B

Le mot du Président

On pourrait être tenté de se dire que dans le domaine de la formation, il n'y a rien de bien nouveau sous le soleil.

Et pourtant, chaque année en fin d'été, à l'occasion de la rentrée scolaire, la presse en parle tant et plus, mettant en avant l'indispensable formation continue au profit de tous, et en particulier des formateurs eux-mêmes.

L'UDV et ses nombreux amis, salariés, bénévoles et personnes accueillies se trouve dans la même situation : l'occasion est finalement bonne de se poser, s'interroger sur ses propres habitudes, ses pratiques, ses envies, sa curiosité et enfin s'engager et passer à l'acte. Se former de façon continue, c'est donc pour nous tous se remettre en cause pour mieux servir.

Nous avons donc une fois encore cherché à nous réformer nous-mêmes pour mieux vous aider, en prenant acte des essais déjà à l'œuvre, en particulier dans le domaine de la formation destinée à vous tous, bénévoles de nos associations.

Nous ferons appel aux meilleures compétences pour les formations que vous trouverez dans ce livret, en interne comme en externe, de façon à vous assurer des formations très valorisantes et directement utilisables dans votre quotidien.

Alors, n'hésitez pas, enrichissez-vous d'un savoir nouveau et partagez-le ; cette richesse-là se donne sans s'appauvrir, au contraire !

Thierry O'NEILL,
Président de l'UDV

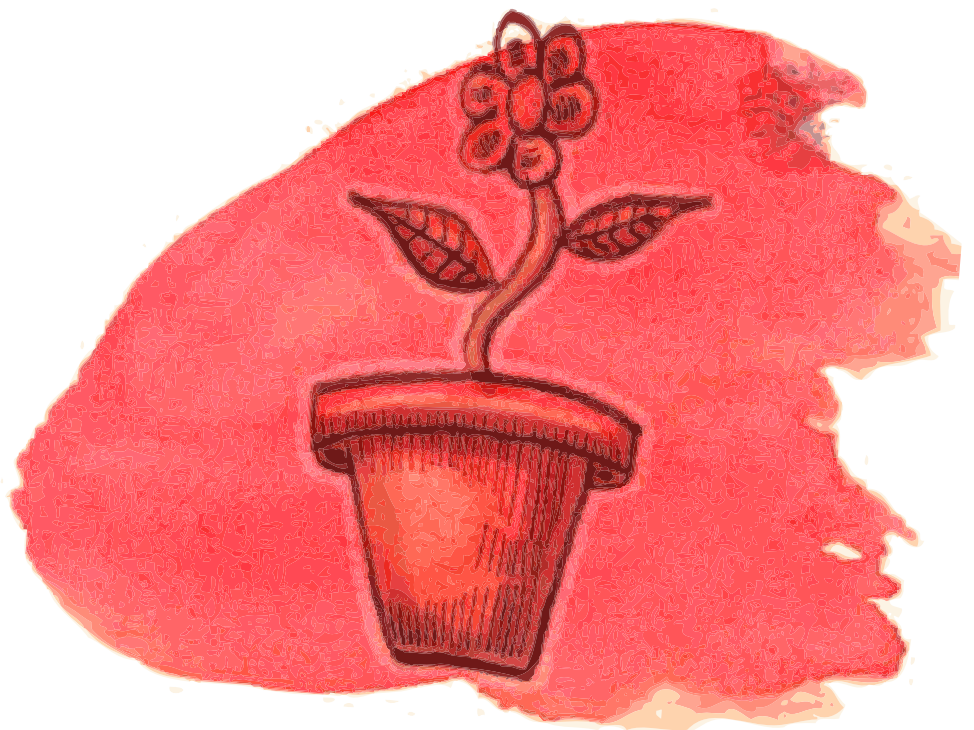


Formations 2020

Mieux accompagner les publics

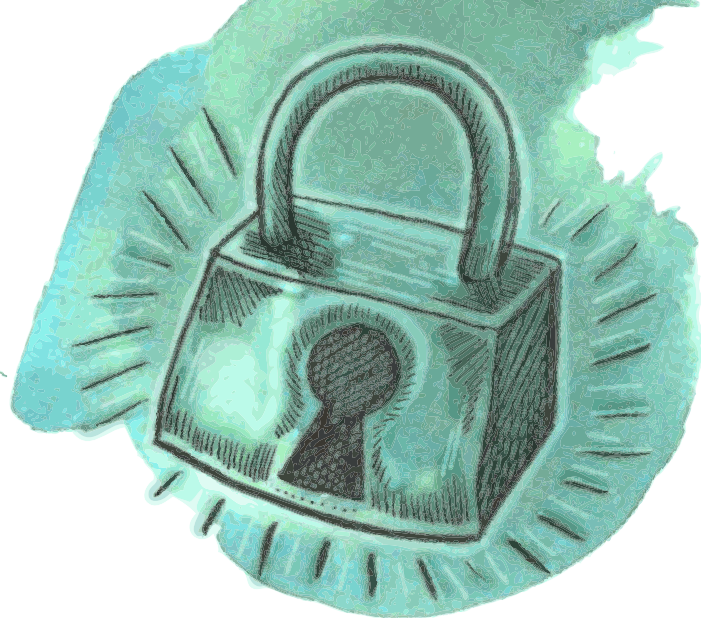
- 1** **Comprenez la souffrance psychique liée à l'exil** 26 & 27 mars | 560€ | **Alain Cabras**
Appréhendez les spécificités du public liées à leur parcours migratoire, réfléchir aux rencontres interculturelles, à la langue et à l'interprétariat, appréhender le management des équipes et des dispositifs possibles.
- 2** **Faites face aux situations d'agressivité** 24 & 25 septembre | 560€ | **Jean-Jacques DEVEZE**
Comprendre et apprendre à mieux faire face à l'agressivité et aux incivilités, se préparer à agir plutôt qu'à réagir, travailler l'affirmation de soi pour mieux gérer les situations difficiles.
- 3** **Découvrez les offres pour le logement** 16 juin | 280€ | **Maureen ALIM - ADIL**
Connaitre les différentes offres de logements existantes, les moyens d'y accéder et leurs régimes juridiques respectifs, le tout avec un retour d'expérience
- 4** **Appréhendez la relation interculturelle dans le travail** 27 & 28 avril | 560€ | **Didier MAVINGA-LAKE**
Améliorer l'écoute, l'accueil et la communication avec la personne accueillie, prendre en compte la trajectoire, les valeurs, les représentations de la personne, établir une relation et optimiser l'accompagnement.
- 5** **Prenez en charge les publics en difficultés et en errance** 25 & 26 juin | 560€ | **Didier MAVINGA-LAKE**
Mieux comprendre le processus d'escalade aboutissant à la précarité, voire à l'errance, repérer et prévenir les éléments déclencheurs de crise lors de la prise en charge de la personne, être outillé pour mieux accueillir et accompagner ce public en fonction de l'existence ou non d'une pathologie.
- 6** **Appréhendez la parentalité** 30 & 31 mars | 560€ | **Marie-George POVEDA**
Connaitre l'évolution de la famille, l'évolution législative adossée au champ familial, les prestations familiales et appréhender le réseau d'écoute à la parentalité.
- 7** **Intégrez les accueillis dans vos actions** 28 & 29 mai | 560€ | **Guy-Laurent SILVESTRE**
Comprendre les attendus de la participation des accueillis et mettre en oeuvre leur participation active





Evoluer dans nos pratiques

- | | | |
|----|---|---|
| 8 | Valorisez vos communications par des photos de qualité
<i>Réaliser des prises de vue avec une bonne luminosité, gérer la profondeur de champ, réaliser un cadrage efficace, régler son appareil photo en mode manuel.</i> | 22 septembre 280€ Julia Bénard |
| 9 | Approfondissez vos compétences bureautiques
<i>Permettre à chaque stagiaire de choisir les modules dont il a besoin pour compléter et/ou perfectionner ses compétences, travailler directement sur les documents et fichiers des stagiaires.</i> | 2, 9 et 16 mars 280€ Pascale VASNIER |
| 10 | Maîtriser les bases de la communication
<i>Améliorer sa connaissance de soi afin de maîtriser sa communication et les conflits, utiliser l'affirmation de soi comme stratégie de communication préférentielle, maîtriser ses réactions pour éviter les conflits, désamorcer et/ou stopper les conflits.</i> | 11 & 12 mai 560€ Valérie CORDAT |
| 11 | Travaillez en équipe projet
<i>Développer sa capacité à travailler en équipe, avec ou sans lien hiérarchique, renforcer son positionnement, sa contribution à la performance de l'équipe, optimiser ses outils de communication et de coopération pour être plus efficace.</i> | 8 & 9 juin 560€ Mélinda FREMONDIERE |
| 12 | Recrutez efficacement
<i>Identifier les compétences attendues, bâtir sa méthode de recrutement, mener son entretien.</i> | 11 & 12 juin 560€ Jean-Jacques DEVEZE |
| 13 | Conduisez le changement
<i>Appréhendez le changement comme étant positif, définir et appliquer les étapes du changement, identifier et transformer les freins individuels et collectifs, adapter sa communication pour provoquer l'adhésion et préserver la cohésion de son équipe.</i> | 14 & 15 mai 560€ Karen BEAUVILLE |
| 14 | Accueillez et écoutez
<i>Approfondir les techniques d'accueil et d'écoute, maîtriser l'impact du non verbal dans sa communication, aborder la relation d'aide avec aisance et professionnalisme, identifier et désamorcer les situations délicates.</i> | 5 & 6 novembre 560€ Marie LACROIX |
| 15 | Organisez votre travail, gérez votre temps
<i>Répartir son temps de manière optimale dans la gestion de sa charge de travail, choisir ses outils d'organisation en fonction de ses besoins, adapter sa communication aux personnes et aux situations.</i> | 2 & 30 avril 560€ Karen BEAUVILLE |
| 16 | CSSCT pour entreprises de moins de 300 salariés
<i>Participer activement et efficacement au CSSCT, maîtriser les missions et le fonctionnement du CSSCT, agir au quotidien et collaborer avec différents interlocuteurs, contribuer à l'amélioration de l'hygiène de la sécurité et des conditions de travail dans son périmètre d'action et à la prévention des risques psychosociaux.</i> | 5, 6 et 15 octobre 840€ DEFIS CE |
| 17 | CSE
<i>Informers les salariés sur l'évolution de l'emploi et des qualifications dans les différents secteurs professionnels, informer les salariés sur les dispositifs de formation, les moyens d'accès et de financements, veiller à la bonne application du plan annuel de formation de l'entreprise.</i> | 29 septembre 280€ DEFIS CE |

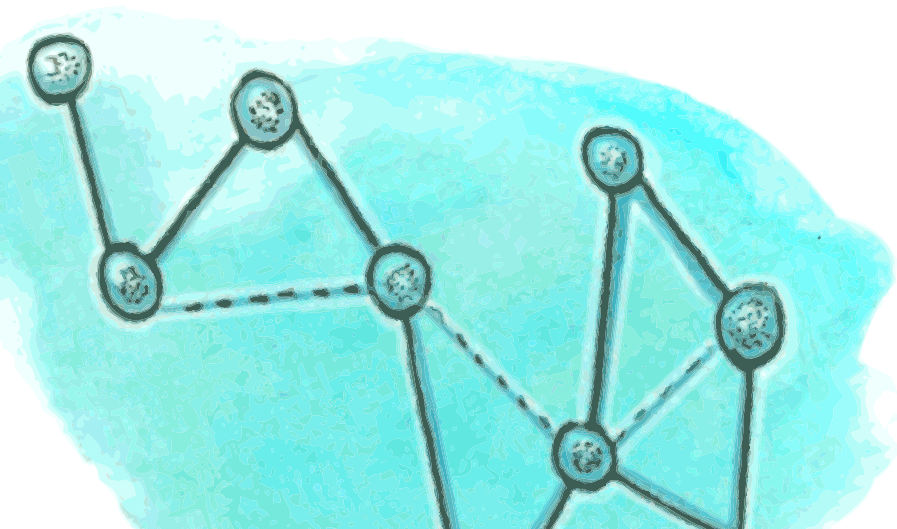


Plus de sécurité

- 18 Premiers secours** date à définir | 280€ | **Ordre de Malte**
Réaliser les gestes de premiers secours destinés à protéger la victime et les témoins, alerter les secours, empêcher l'aggravation de l'état de la victime, préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours.

Les incontournables du réseau UDV

- 19 Appréhendez la fonction de trésorier** 09 avril, 18 juin, 17 sept. & 19 nov. | 560€ | **Didier PATOUX & Pierre GOBERVILLE**
Comprendre la mission d'un trésorier au sein d'un réseau d'associations.
- 20 Découverte du réseau** 6 avril, 15 juin, 13 octobre & 17 novembre | 5€ | **Gilles REBECHE & Ludovic TEILLARD**
Découvrir la diaconie comme écosystème de l'UDV et comprendre le lien avec le principe de laïcité, saisir l'enjeu et l'intérêt d'appartenir à un réseau associatif, connaître l'UDV au travers de sa charte, ses valeurs et son évolution.
- 21 Epanouissez vous comme Volontaire Civique (journée 1)** date à définir | 50€ | **Marc GUIDONI**
Transmettre les valeurs et principes de la république
- 22 Epanouissez vous comme Volontaire Civique (journée 2)** date à définir | 50€ | **Jean-Pierre CAVALIE**
Redécouvrir le concept de laïcité et de liberté religieuse, gérer les revendications religieuses dans une association, discerner les bonnes pratiques professionnelles
- 23 Les enjeux de la Métropole TPM pour la solidarité** 4 juin | 10€ | **Philippe LANGEVIN & Gilles REBECHE**
Comprendre l'implication des associations dans la mise en oeuvre d'une métropole
- 24 Appréhendez la fonction de Président** 2 avril et 3 novembre | gratuit | **A définir**
Comprendre les missions et les responsabilités attachées à la fonction de président, les spécificités du management associatif, les particularités du président dans le cadre du réseau UDV.
- 25 Séminaire annuel** 09 octobre | gratuit | **A définir**
Le modèle financier de l'UDV.



Spécifiques bénévoles Formations gratuites

- | | | |
|----|---|---|
| 26 | Déstigmatisez la maladie mentale (cadre médico-légal)
<i>Comprendre les principales maladies psychiatriques, connaître le cadre médico-légal. Module de 2h30</i> | date à définir Cyrille PIMENTEL |
| 27 | Déstigmatisez la maladie mentale (groupe de parole)
<i>Travailler sur un savoir-être et un savoir-faire bénévoles et sur un retour d'expérience. Module de 2h30</i> | date à définir Cyrille PIMENTEL |
| 28 | Relisez votre pratique d'accompagnement des plus précaires
<i>Partager avec les autres membres du groupe les situations rencontrées. Module de 1h30 à 2h</i> | date à définir Jean-Pierre OUVRARD |
| 29 | Comprenez les dispositifs de lutte contre l'exclusion sociale
<i>Définition de l'exclusion, échange pour identifier les principales problématiques de notre public, présentation des différents partenaires et des actions visant à aider les personnes en difficultés. Module de 2h</i> | date à définir Alessia LA CAVA |
| 30 | Adaptez votre écoute aux situations réelles des accueillis
<i>Améliorer l'écoute et l'échange auprès des accueillis, prendre du recul face aux situations délicates, savoir communiquer les informations utiles aux collègues et aux interlocuteurs sociaux dans le respect de la discrétion, se détacher de l'émotionnel pour orienter au mieux. Module de 2h.</i> | date à définir Alessia LA CAVA |
| 31 | Devenez acteur face à une détresse vitale
<i>Comprendre l'attitude à tenir en cas de détresse, de personne inconsciente, d'obstruction des voies aériennes, d'arrêt cardiaque, d'hémorragies graves, utilisation des défibrillateurs. Module d'une demi-journée.</i> | date à définir Fabrice HAYS |
| 32 | Comprenez le suivi spécifique RSA
<i>Comprendre les modalités d'ouverture des droits, comprendre les droits et les devoirs liés au dispositif RSA. Module de 2h.</i> | date à définir Travailleur social |
| 33 | Quels enjeux pour une association dans le cadre d'un CSE ?
<i>Comprendre les enjeux liés au CSE, comprendre le fonctionnement d'un CSE. Module d'une journée.</i> | 07 avril Dominique CHRISTOPHE |



CODES en partenariat avec



34 | **Prévention et promotion de la santé**

[nous consulter](#)

Calendrier des formations

Mars

- 2, 9 & 16 Approfondissez vos compétences en bureautique
- 26 & 27 Comprenez les souffrances psychiques liées à l'exil
- 30 & 31 Appréhendez la parentalité

Avril

- 2 Appréhendez la fonction de Président
- 2 & 30 Organisez votre travail, gérez votre temps
- 6 Découverte du réseau
- 7 Quels enjeux pour une association dans le cadre d'un CSE ?
- 9 Appréhendez la fonction de Trésorier
- 27 & 28 Appréhendez la relation interculturelle dans le travail social

Mai

- 11 & 12 Maîtrisez les bases de la communication
- 14 & 15 Conduisez le changement
- 28 & 29 Intégrez les accueillis dans vos actions

Juin

- 4 Les enjeux de la Métropole TPM pour la solidarité
- 8 & 9 Travaillez en équipe projets
- 11 & 12 Recrutez efficacement
- 15 Découverte du réseau
- 16 Découvrez les offres pour le logement
- 18 Appréhendez la fonction de Trésorier
- 25 & 26 Prenez en charge les publics en difficultés et en errance

Septembre

- 17 Appréhendez la fonction de Trésorier
- 22 Valorisez vos communications par des photos de qualité
- 24 & 25 Faites face aux situations d'agressivité
- 29 CSE

Octobre

- 5, 6 & 15 CSSCT pour entreprises de moins de 300 salariés
- 9 Séminaire annuel
- 13 Découverte du réseau

Novembre

- 3 Appréhendez la fonction de Président
- 5 & 6 Accueillez et écoutez
- 17 Découverte du réseau
- 19 Appréhendez la fonction de Trésorier

Nos compétences



Maureen ALIMI

Ancienne chargée d'enseignements et actuellement juriste au sein de l'ADIL, Maureen dispense une formation interactive et adaptée.



Marie-George POVEDA

Marie-George est directrice de l'association AXIS, formatrice, référente du réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents. Axis gère la Maison des Parents, un espace rencontre sur Fréjus et les Arcs et le relais enfants-parents en milieu carcéral.



Karen BEAUVILLE

Karen est formatrice et consultante en entreprise, spécialisée dans la relation client, le développement commercial, la gestion du temps, et le management ; l'humain est au coeur de ses préoccupations. Ses mots clés : écoute, adaptabilité et empathie.



Julia BENARD

Artiste passionnée, Julia est devenue photographe professionnelle il y a 6 ans. Apprenant à dompter son appareil pour la prise de photo en lumière naturelle, visant à mettre en valeur les sujets photographiés.



Alain CABRAS

Expert en management interculturel, Alain est formateur et consultant auprès des entreprises et des pouvoirs publics sur les sujets d'interculturalité, du fait religieux, de laïcité et des croyances collectives.



Jean-Pierre CAVALIE

Jean-Pierre est l'ancien délégué régional PACA du réseau La Cimade, il a pris sa retraite cette année.



Dominique CHRISTOPHE

Dominique est gérant d'un organisme de formation, Défis CE, intervenant sur l'ensemble du territoire national et spécialisé depuis 20 ans dans la formation économique et sociale des élus des C.S.E et des C.S.S.C.T. Il est aussi très engagé dans le milieu associatif où il a occupé divers postes comme bénévole, président, administrateur.



Valérie CORDAT

Son expertise en communication et en management permet à Valérie d'intervenir en tenant compte du terrain, en analysant les pratiques et en mettant en situation.



Jean-Jacques DEVEZE

Jean-Jacques est psychologue, riche d'une expérience de trente ans de carrière en tant que consultant, formateur, psychothérapeute et coach.



Melinda FREMONDIERE

Diplômée d'une école de marketing et management du Tourisme et de l'Hôtellerie, Mélinda a évolué dans l'hôtellerie de luxe pour développer savoir-faire et savoir-être au service de groupes hôteliers reconnus.



Pierre GOBERVILLE

Pierre est le directeur des services du secrétariat général de l'UDV.



Fabrice HAYS

Infirmier-anesthésiste, sapeur pompier volontaire, formateur Premiers Secours et formateur SST, Fabrice est également bénévole au sein de l'association Promo Soins.

**Alessia LA CAVA**

Alessia est éducatrice spécialisée aux Amis de Jéricho et intervenante à l'école de la Croix Rouge à Ollioules.

**Marie LACROIX**

Consultante et enseignante en ressources humaines et communication, ancienne RH dans un grand groupe, Marie est aujourd'hui formatrice pour adulte.

**Philippe LANGEVIN**

Chercheur à l'université d'Aix-Marseille, Philippe est l'auteur d'une étude sur la pauvreté de la métropole d'Aix Marseille Provence Métropole, publiée en mai 2018 par le Secrétariat social de Marseille

**Didier MAVINGA-LAKE**

Didier est docteur en psychopathologie, psychanalyste et anthropologue.

**Jean-Pierre OUVRARD**

Bénévole et militant associatif, Jean-Pierre a fait carrière dans le tourisme. Passionné par la rencontre avec les plus précaires, il est aujourd'hui administrateur d'Archaos et de Logivar.

**Didier PATOUX**

Didier est le trésorier de l'UDV.

**Cyrille PIMENTEL**

Cyrille est infirmière en hôpital de jour en psychiatrie. Elle est également bénévole du Bus de nuit.

**Gilles REBECHE**

Sociologue et théologien, Gilles est chargé de l'animation pastorale et matérielle de la diaconie dans le Var depuis 1982.

**Guy-Laurent SILVESTRE**

Guy-Laurent fait partie de l'Université du Citoyen, dont l'objet est de « créer les conditions de la participation des habitants à l'action publique, en proposant des espaces de co-construction : habitants, professionnels, décideurs ».

**Ludovic TEILLARD**

Ludovic est le secrétaire général de l'UDV

**Pascale VASNIER**

Formatrice depuis 1990, Pascale est une passionnée de bureautique. Sa plus grande motivation est le partage et la transmission des compétences dans un cadre convivial.

Nos partenaires

Règlement intérieur pour les stagiaires

Préambule

L'Institut de formations professionnelles « Culture et Dialogue » est une association Loi 1901 et un organisme de formation professionnelle. L'IDFP est domiciliée au 363 avenue colonel Picot – 83100 TOULON. Il est déclaré sous le numéro d'activité 93830140483 auprès du Préfet de Région PACA. Le présent Règlement Intérieur a vocation à préciser certaines dispositions s'appliquant à tous les inscrits et participants aux différents stages organisés par l'IDFP.

Article 1 : Objet et champ d'application

1) Personnes concernées

Le présent Règlement s'applique à tous les stagiaires inscrits à une session dispensée par IDFP Culture et Dialogue et ce, pour toute la durée de la formation suivie.

Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation dispensée par IDFP Culture et Dialogue et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

2) Lieu de la formation

Les dispositions du présent Règlement sont applicables non seulement au sein des locaux de l'association, mais également dans tout local extérieur destiné à recevoir des formations.

Article 2 : conditions générales

Toute personne en stage doit respecter le présent règlement pour toutes les questions relatives à l'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité, ainsi que les règles générales et permanentes relatives à la discipline.

Article 3 : règles générales d'hygiène et de sécurité

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur sur les lieux de stage, ainsi qu'en matière d'hygiène.

Toutefois, conformément à l'article R.6352-1 du Code du Travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures d'hygiène et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

Par ailleurs, les stagiaires envoyés en entreprise dans le cadre d'une formation, sont tenus de se conformer aux mesures d'hygiène et de sécurité fixées par le règlement intérieur de l'entreprise.

Si le stagiaire constate un dysfonctionnement du système de sécurité, il en avertit immédiatement la Direction de l'organisme de formation. Le non-respect de ces consignes expose la personne à des sanctions disciplinaires.

Article 4 : Maintien en bon état du matériel

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet : l'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite. Suivant la formation suivie, les stagiaires peuvent être tenus de consacrer le temps nécessaire à l'entretien ou au nettoyage du matériel.

Article 5 : Consignes d'incendie

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de l'organisme de formation IDFP Culture et Dialogue de manière à être connues par tous les stagiaires.

En cas d'alerte, le stagiaire doit cesser toute activité de formation et suivre dans le calme les instructions du représentant habilité de l'organisme de formation ou des services de secours. Tout stagiaire témoin d'un début d'incendie doit immédiatement appeler les secours en composant le 18 à partir d'un téléphone fixe ou le 112 à partir d'un téléphone portable et alerter un représentant de l'organisme de formation.

Des démonstrations ou exercices pourront être prévus pour vérifier le fonctionnement du matériel de lutte contre l'incendie et les consignes de prévention d'évacuation.

Article 6 : Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de l'organisme.

Conformément à l'article R 6342-3 du Code du Travail, l'accident survenu au stagiaire pendant qu'il se trouve dans l'organisme de formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par le responsable du centre de formation auprès de la

caisse de sécurité sociale.

Article 7 : Boissons alcoolisées drogues

Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse dans l'organisme ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées.

Les stagiaires auront accès au moment des poses fixées aux postes de distribution de boissons non alcoolisées, fraîches ou chaudes.

Article 8 : Interdiction de fumer

Il est formellement interdit de fumer dans les salles de formation et plus généralement dans l'enceinte de l'organisme de formation.

Article 9 : Horaires de présence – absences et retards

Les stagiaires sont tenus de remplir ou signer régulièrement, au fur et à mesure du déroulement de l'action, l'attestation de présence, et en fin de stage le bilan de formation ainsi que l'attestation de suivi de stage.

Les horaires de stage sont fixés par l'organisme de formation et portés à la connaissance des stagiaires à l'occasion de la remise du programme de stage. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires de stage sous peine de l'application des dispositions suivantes :

- En cas d'absence ou de retard au stage, les stagiaires doivent avertir le formateur ou le secrétariat de l'organisme qui a en charge la formation et s'en justifier. Par ailleurs, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage, sauf circonstances exceptionnelles précisées par la Direction ou le responsable de l'organisme de formation de l'organisme.
- Lorsque les stagiaires sont des salariés en formation dans le cadre du plan de formation, l'organisme doit informer préalablement l'employeur de ces absences. Toute absence ou retard non justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires.
- En outre, pour les stagiaires demandeurs d'emploi rémunérés par l'État ou une région, les absences non justifiées entraîneront, en application de l'article R6341-45 du Code du Travail, une retenue de rémunération proportionnelle à la durée des dites absences.

Article 10 : accès à l'organisme

Sauf autorisation expresse de la Direction ou du responsable de l'organisme de formation, les stagiaires ayant accès à l'organisme pour suivre leur stage ne peuvent :

- Y entrer ou y demeurer à d'autres fins,
- Y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'organisme, ni de marchandises destinées à être vendues au personnel ou au stagiaires.

Article 11 : Tenue et comportement

Les stagiaires sont invités à se présenter à l'organisme en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'organisme.

Article 12 : Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires

L'organisme décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans son enceinte (salle de cours, ateliers, locaux administratifs, parcs de stationnement, vestiaires ...).

Article 13 : Sanctions et procédures disciplinaires

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction définie par l'article R 6352-3 du Code du Travail.

Selon la gravité du manquement constaté, la sanction pourra consister en un avertissement, en un blâme ou un rappel à l'ordre, soit en une mesure d'exclusion définitive. Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

Le responsable de l'organisme de formation informe l'employeur et l'organisme paritaire agréé de la sanction prise.

La procédure disciplinaire est prévue par les articles R 6352-4 à R 6352-8 du Code du Travail.

Article 14 : Entrée en application

Le présent règlement est présenté à chaque stagiaire avant la session de formation. Un exemplaire du présent règlement est disponible dans les locaux de l'organisme.



UDV Formation

363, av. Colonel Picot
83100 Toulon

Pour participer à une formation :

04 94 24 90 01
formation@udv-services.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 938 303 381 83 auprès du préfet de la région SUD-PACA -
N°SIREN 353 229 0320 - Code APE 8889B

Plus d'infos sur www.udv-asso.fr
Nos actus sur www.iota.udv-asso.fr et sur Facebook « Union Diaconale du Var »

Organisme référencé sur Datadock

